

Conseil municipal du mardi 28 août 2018

Présents : Josiane Bouniol, Christian Buisson, Michel Failla, Laure Fietkau, Françoise Foissac, Alain Joly, Christophe Lunel, Céline Matthey, Monique Mularoni, Georges Perret, Béatrice Roux.

Absents : Cécile Audibert, Rémi Brouchier, Hubert Martin (qui a donné pouvoir à Christian Buisson).

Secrétaire de séance : Alain Joly

Points soumis à délibérations

1. Création d'un poste pour surcroît d'activité au secrétariat

Il s'agit de créer un poste pour remplacer Annie Toure qui va partir à la retraite fin décembre prochain. Il est nécessaire de créer ce poste à présent en CDD pour permettre la formation de sa remplaçante avec une possibilité de reconduction si cette personne convient à ce poste. Il y a eu 7 postulantes à l'offre d'emploi publié par la mairie. La personne retenue possède une expérience de secrétariat en collectivités et dans un syndicat agricole, elle maîtrise les logiciels bureautiques et a des notions de logiciels administratifs.

Pour : unanimité

2. Révision des loyers communaux

Les loyers sont alignés annuellement sur l'indice INSEE. Celui-là était à 125,50 en décembre 2016 et était à 126,82 en décembre 2017 soit une augmentation de 1,05 %.

Les montants des loyers sont donc modifiés comme ci-après, le montant actuel est entre parenthèses suivi par le nouveau montant :

- Rez-de-chaussée Brujas (126,87 €) 128,20 €
- 1^{er} étage Brujas (328,18 €) 331,63 €
- 1^{er} étage mairie (355,39 €) 359,12 €
- N° 1 école (364,45 €) 368,28 €
- N° 2 école (299,12 €) 302,26 €

Contre : 1

Pour : 11

3. Projet d'aménagement du chemin du Chambon

Une succession en indivision crée un lotissement dans ce quartier. Le maire souhaite négocier l'achat à l'euro symbolique d'une bande de terrain de 2 à 3 m le long du chemin pour permettre d'y creuser un fossé d'évacuation des eaux pluviales et de réserver la place à un élargissement ultérieure du chemin. Une fondation de mur limitrophe construite par la mairie limitera l'emprise et permettra aux futurs acquéreurs d'y bâtir la clôture de leur choix.

Abstention : 1

Pour : 11

4. Projet d'élargissement du chemin du Bois des pauvres

Projet de négociation identique au chemin du Chambon et avec la même famille.

Pour : unanimité

5. Extension du réseau électrique Mathièves

La propriétaire d'une maison, pas encore raccordée au réseau électrique, demande l'extension de celui-ci. Le devis présenté par le SDE 07 s'élève à 29450.10€ TTC dont 5399.06€ Ht à la charge de la commune. La bénéficiaire propose une participation financière volontaire égale à ce montant, l'opération devenant sans frais pour la commune. Le conseil est saisi pour accord.

Pour : unanimité

Questions diverses

1. Le maire rappelle que lors du dernier conseil un projet d'aménagement de l'ancien golf avait été repoussé en l'attente de sa présentation au conseil par son promoteur. Entre temps, ce projet, présenté aux services techniques de la communauté de communes, a été jugé irréalisable et est donc abandonné.
2. Le maire informe le conseil que l'association Chakti souhaite étendre ses horaires de cours et a demandé de pouvoir disposer de la Maison pour tous les lundis de 18 h 30 à 20 h 30 pour y dispenser deux cours, et le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30.
3. Un conseiller demande où en est la pose des panneaux de noms de voies. Le maire informe le conseil que les mâts ont été livrés la semaine passée et que rendez-vous est pris mercredi 29 août au matin avec la Bastidaine de construction, qui doit assurer leur pose, pour réaliser le piquetage de ces poteaux. La livraison des plaques, qui a pris du retard, est prévue pour la mi-octobre. Leur pose sera alors effectuée au plus vite.
4. Un conseiller a lu sur le bulletin de la communauté de communes que le service des ordures ménagères allait être uniformisé avec des conteneurs auxquels il faudra se rendre et il s'inquiète de la disparition du service de ramassage au porte à porte. Le maire répond que le service porte à porte restera assuré en parallèle pour les trois communes de Vagnas, Labastide-de-Virac et Orgnac-l'Aven comme à présent, mais que le tarif risque d'augmenter et que sa pérennité n'est pas assurée *ad vitam*. Les conseillers regrettent que notre système, qui avait été présenté en son temps comme présentant tous les avantages et qui fonctionne bien, n'ait pas été retenu pour l'ensemble de la communauté au profit d'un système qui sera malcommode pour les personnes les plus âgées.
5. Un conseiller signale que plusieurs constructions illégales de chalets en bois et du camping sauvage ont été constatés au mas de la Rude. Un autre conseiller signale que plusieurs camping-cars et une voiture en partie démontés sont stationnés à l'ancien ball-trap. Le maire informe le conseil qu'il s'est rendu avec les gendarmes sur le terrain de l'ancien ball-trap pour signifier aux campeurs qu'ils ne pouvaient pas rester à cet emplacement. Il va au plus vite faire de même au mas de la Rude et prendre des dispositions ci-nécessaire.
6. Un conseiller transmet le mécontentement d'un propriétaire dont le chemin a été profondément détérioré par le dernier épisode orageux. Le maire précise que rendez-vous a été pris avec la société Pellet pour remédier à ces désordres, mais que hélas cela se reproduira dans le cas de nouvel épisode pluvieux aussi violent.
7. Un conseiller signale que la tranchée creusée sur la route de Bessas pour alimenter un compteur électrique de chantier n'a pas été rebouchée alors que le chantier semble suffisamment achevé pour que les propriétaires puissent y habiter. Cette tranchée est dangereuse pour la circulation. Le maire va adresser un courrier aux propriétaires et au département (responsable de la voie pour cette portion en dehors des panneaux limitrophes de l'agglomération).

8. Un conseiller rappelle que la cloche ne sonne plus à l'église de Brujas. Le maire va prendre les dispositions nécessaires pour que cela soit réparé au plus vite.

9. Un conseiller rappelle qu'un camion aménagé en camping-car stationne sur le parking face à la mairie depuis le début de l'été et que la tolérance accordée à cet enfant de Vagnas dure peut-être un peu trop alors que le stationnement est réglementé dans le village. Le maire précise que plusieurs courriers ont été adressés au propriétaire lui demandant de déplacer son véhicule. Contact va être pris avec la gendarmerie à ce propos.

Séance levée à 21 h 35

le secrétaire
Alain Joly

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AJ', written in a cursive style.

le maire
Christian Buisson

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Buisson', written in a cursive style.